

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 601

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 27

#### ÉTAT B

##### Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Inclusion sociale et protection des personnes	0	45 400 000	
Handicap et dépendance	4 000 000	0	
Égalité entre les femmes et les hommes	0	1 300 000	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	54 700 000	0	
Fonds d'appui territorial au développement des résidences de répit partagé ( <i>ligne supprimée</i> )	0	12 000 000	
<b>TOTAUX</b>	<b>58 700 000</b>	<b>58 700 000</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>		

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale (à l'exception de

---

l'amendement II-730 de Gouvernement au Sénat), en revenant donc sur l'impact des amendements II-60, II-554, II-599, II-329, II-543 et des deux amendements identiques II-690 et II-697 de première lecture au Sénat.